

Ce n'est pas tout, monsieur l'Orateur. Après avoir proposé un régime de licences relevant de la Commission des transports, le parti conservateur, par la voix de son porte-parole, l'honorable député d'York-Ouest, a proposé qu'un troisième article soit ajouté au projet de loi. Cela se passait, évidemment, au comité permanent. Il a proposé un amendement demandant que cette partie de la loi ne s'applique pas aux sociétés qui exploitent déjà des câbles sous-marins extérieurs sous le régime d'une loi du Parlement du Canada; autrement dit, on ne veut d'aucune mesure visant à réglementer l'activité de ces deux sociétés américaines.

A mon avis, la grande divergence d'opinions qui existe entre le parti conservateur et le gouvernement c'est que le parti conservateur-progressiste n'a que le monopole à l'idée. Nous nous sommes assurés qu'il n'existait pas de monopole et l'établissement d'un monopole est peu probable. Aujourd'hui, ils sont en faveur d'un régime de licences mais demain ils s'y opposeront. Ils finissent par déclarer qu'ils ne veulent pas que la loi s'applique aux deux sociétés américaines. Je laisse aux honorables députés le soin de tirer leurs propres conclusions quant à l'attitude de l'opposition.

(La motion de l'honorable M. Marler, mise aux voix, est adoptée.)

#### ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Anderson	Garson
Applewhite	Gauthier (Portneuf)
Argue	Gillis
Balcom	Goode
Barnett	Gour (Russell)
Batten	Gourd (Chapleau)
Benidickson	Gregg
Bennett	Habel
Bertrand	Hanna
Blanchette	Harris
Boisvert	Harrison
Boivin	Hellyer
Bonnier	Henderson
Bourget	Henry
Bourque	Herridge
Breton	Hollingworth
Brisson	Hosking
Brown (Essex-Ouest)	Houck
Bryce	Hunter
Bryson	James
Buchanan	Johnson (Kindersley)
Cameron (Nanaïmo)	Kirk (Antigonish-Guysborough)
Campbell	Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
Caron	Knight
Carter	Lafontaine
Cavers	Langlois (Gaspé)
Cloutier	Lapointe
Decore	Lavigne
Denis	Leduc (Gatineau)
Deschatelets	Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Deslières	Leduc (Verdun)
Dickey	Lefrançois
Dumas	Légaré
Ellis	Lesage
Fairey	
Follwell	
Gardiner	

Lusby	Purdy
MacKenzie	Ratelle
MacNaught	Reinke
Macnaughton	Richard (Ottawa-Est)
McCann	Richard (Saint-Maurice-Lafèche)
McCubbin	Richardson
McIlraith	Roberge
McIvor	Robichaud
McMillan	Robinson (Simcoe-Est)
McWilliam	St-Laurent (Québec-Est)
Marler	St-Laurent (Témiscouata)
Ménard	Schneider
Michaud	Sinclair
Mitchell (Sudbury)	Stewart (Winnipeg-Nord)
Monette	Stuart (Charlotte)
Murphy (Westmorland)	Studer
Nicholson	Thibault
Nixon	Tucker
Pearson	Viau
Philpott	Villeneuve
Pickersgill	Weaver
Pinard	Weir
Pommer	Winch
Power (Québec-Sud)	Winters
Power (Saint-Jean-Ouest)	Zaplitny—123
Proudfoot	
Prudham	

#### ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Bell	Leboe
Blackmore	Lennard
Cardiff	Low
Casselman	MacLean
Charlton	McGregor
Churchill	Monteith
Diefenbaker	Montgomery
Dinsdale	Murphy (Lambton-Ouest)
Fairelough (M <sup>me</sup> )	Nesbitt
Ferguson	Nowlan
Fleming	Pallett
Fraser (Peterborough)	Patterson
Fulton	Pearkes
Girard	Poulin
Green	Small
Hahn	Smith (Battle-River-Camrose)
Harkness	Stanton
Hodgson	Thomas
Holowach	Tustin
Howe (Wellington-Huron)	Yuill—40

**M. l'Orateur:** Je déclare la motion adoptée.  
(Le bill est lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.)

#### ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

MODIFICATION VISANT À ACCORDER L'AUTORISATION D'AMÉNAGER ET D'EXPLOITER DES PONTS

L'hon. George C. Marler (ministre des Transports) propose que la Chambre se forme en comité pour l'étude de la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, en abrogeant le paragraphe (1) de l'article 14A, édicté à la présente session du Parlement, et en le remplaçant par le paragraphe suivant:

"14A. (1) L'Administration peut, seule ou conjointement ou en liaison avec la *Saint Lawrence Seaway Development Corporation* des États-Unis, construire, entretenir et mettre en service, soit